



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Arrêté d'occupation
Du domaine public
Rue Lieutenant Riou

A 2022-0033

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 6 janvier 2022 présentée par l'entreprise « Dutel Pacifique », Rue Des Acadiens Bâtiment 1, 56360 Locmaria

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du lundi 2 mai au vendredi 6 mai 2022 de 8 h à 18 h, dans la rue du Lieutenant Riou sur la parcelle cadastrée AC n°906,

CONSIDÉRANT que les travaux qui auront lieu nécessiteront la pose d'un échafaudage,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les travaux auront lieu sur la parcelle cadastrée AC n° 906, rue du Lieutenant Riou et nécessiteront la pose d'un échafaudage.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de ces travaux, l'entreprise « Dutel Pacifique » est autorisée à occuper le domaine public du lundi 2 mai au vendredi 6 mai 2022 de 8 h à 18 h.

ARTICLE 3 : L'intervention des services de secours ne doit pas être entravée.

ARTICLE 4 : Le 1^{er} adjoint au Maire de SAUZON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE PALAIS seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAUZON, le mercredi 27 avril 2022



Le Maire,
Ronan Juhel